

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 57

présenté par

M. Aubert, M. Jacob, M. Accoyer, M. Abad, M. de Ganay, M. Fromion, M. Fasquelle,
M. Guy Geoffroy, M. Gorges, M. Guillet, M. Heinrich, M. Herth, M. Hetzel, M. Huet,
M. Kossowski, M. Leboeuf, M. Mariton, M. Martin-Lalande, Mme Pons, Mme Rohfritsch,
M. Saddier, M. Sordi, M. Straumann, M. Tardy et M. Tetart

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La transition énergétique a pour objectifs de maximiser la compétitivité de l'économie de la France, tout en respectant ses engagements environnementaux, et de préserver le modèle énergétique français, en veillant à garantir un coût de l'énergie « socialement » acceptable.

Toute mesure contenue dans la programmation pluriannuelle énergétique sera donc évaluée au regard du coût de la tonne de CO₂ évitée et du coût pour le consommateur final. Une préférence sera donnée aux programmes les plus efficaces.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'inscrire dans la loi les objectifs de la transition énergétique.

Au cours des auditions menées dans le cadre de l'Autre débat sur la transition énergétique, il est apparu nécessaire de définir la transition énergétique par deux objectifs cumulatifs sincères et atteignables : soutenir la compétitivité de notre économie et préserver le modèle français de l'énergie.

S'agissant de la compétitivité, le critère pertinent retenu est celui d'une réduction des émissions de CO₂ au moindre coût (coût du CO₂ évité). Ce premier critère correspond au premier objectif de la stratégie, qui s'inscrit dans une logique mondiale de préservation de la planète et de respect des engagements internationaux de la France.

Le second objectif est basé sur une énergie « à portée de toutes les bourses », c'est à dire « sociale ». Compte-tenu de la hausse tendancielle des prix, le critère le plus important est celui de

la réduction de la consommation d'énergie, qui ne recoupe pas totalement l'objectif CO₂ puisque cette réduction est « tous azimuts ». L'idée est donc de développer, là encore, la compétitivité française en améliorant l'efficacité de sa consommation, qui est un moyen direct pour accomplir le second objectif de la stratégie : minorer le coût pour le consommateur final.